



N° : 2024DM62

SERVICE : Juridique REF. : JD	DECISION DU MAIRE 2024
Objet Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier de création de paniers d'Halloween	
Le Maire de Marines, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération n°2023-CMa-06-03 déléguant au maire le pouvoir de signer toute convention à titre gracieux ou prorogeant un engagement de la ville, dont le montant ou le principe, dépenses ou recettes, a déjà été décidé lors d'une précédente délibération, Vu l'atelier de création prévu le Vendredi 25 octobre 2024 de 15h00 à 17h00 pour une session de 2h00 pour tout public dans une limite de 12 participants, Vu le projet de contrat de prestation entre la mairie de Marines et Madame Nadezda VASHKEVICH, Considérant que l'objet du contrat de prestation ci-annexé est l'organisation de la prestation ainsi que le versement au prestataire d'une participation financière pour la prestation effectuée, Considérant ainsi que la ville de Marines s'engage à prendre en charge les frais suivants : - Versement d'une participation financière de 420 euros TTC au prestataire DECIDE Article 1 : De signer avec le prestataire susvisé un contrat de prestation qui se tiendra le vendredi 25 octobre 2024. Article 2 : S'engage à verser à Madame Nadezda VASHKEVICH la somme de 420 euros TTC en contrepartie de sa prestation. Article 3 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'à chaque artiste présent à cette exposition. Fait à MARINES, le 23/10/2024 Le Maire,  Nadine NINOT	

